

AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

EN REPOSE A L'AMENDEMENTS N° 153 PRESENTE PAR LE GROUPE EELV

Créer une action nouvelle « Aide et accompagnement à l'activité des récupérateurs-vendeurs » est créée. Elle est dotée de 1,000 M€ en AP et de 0,100 M€ en CP.

Lancer un marché d'étude visant à permettre, à l'échelle régionale, d'avoir une connaissance fine des biffins. Il est financé à hauteur de 0,050 M€ en AE et CP sur le programme HP 42-003 (142-003) « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire ».

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Les vendeurs à la sauvette, les récupérateurs-vendeurs et les biffins sont des personnes de nationalités diverses, confrontées à une grande précarité sociale, médicale, financière, et qui ont développé, pour survivre, une activité de vente dans divers endroits de l'Île-de-France.

Issus de diverses communautés, ils sont souvent insuffisamment connus. C'est la raison pour laquelle, je vous propose qu'en sus des 1,000 en AP et 0,100 en CP, une étude soit financée à hauteur de 0,050 M€, sur le programme « Dispositif en faveur des personnes en situation précaire », pour mieux connaître, notamment, leurs lieux d'installation sur le territoire francilien, et leurs modes de fonctionnement et leurs attentes.

Elle sera suivie d'une réunion ad hoc avec les maires franciliens concernés, dont je vous propose que le Président du Conseil régional demande au Préfet de Région la tenue.

A l'issue de cette étude et de la table ronde, au vu des résultats et au regard des situations révélées, la Région examinera les solutions les mieux adaptées au contexte local qui pourraient être traitées, par exemple dans le cadre de MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) favorisant un accompagnement global des personnes, ou de toute autre solution en accord avec les collectivités concernées qui le souhaitent et en lien avec les associations riveraines.

Bien entendu, vous serez tenus informés régulièrement des avancées de ce dossier.